Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260706-DCM_51_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
Date de convocation : Le 1er juillet 2026. Date de d'affichage : Le 1er juillet 2026.	L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Laurence POINSIGNON, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Fabien HOUGET Absents : Muriel HÉLARY Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Alain RUSSEIL à Graziella VALLÉE, Emilie LOUVEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 51/2026	

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble de M. et Mme GEFFROY. Section ZL n° 290.

Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal n°2/2026, du 12 janvier 2026, instituant le droit de préemption urbain,
Vu la déclaration d'intention d'aliéner, reçue en mairie le 19 juin 2026, établie par Maître Vincent LEMÉE, notaire à Rennes, concernant un bien situé 24 Rue des Croisettes (parcelle section ZL n° 290) au Theil de Bretagne d'une surface de 476 m², appartenant à M. et Mme Fabrice et Anne GEFFROY domiciliés 24 Rue des Croisettes au Theil de Bretagne,
Considérant que le Conseil municipal n'a pas de projet d'intérêt public pour préempter ce bien,
Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption, et charge Madame la Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Emilie LOUVEL